

Gazons synthétiques : moratoire de fait

● **Pascale SERRET**

Il a fallu plus de trois heures de débat, quelques énervements et deux suspensions de séance pour y voir clair sur les microbilles en caoutchouc des terrains synthétiques.

Au départ, les députés wallons avaient à examiner en commission (Infrastructures sportives) du Parlement une proposition de résolution du socialiste Patrick Prévot. Il demandait un moratoire sur la création de tout nouveau terrain recourant à ces billes de caoutchouc, en attendant d'avoir pu examiner les 154 terrains wallons aujourd'hui concernés. Pas seulement un examen de la te-

neur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en métaux lourds mais aussi des retombées sur les nappes phréatiques en sous-sol.

Si le député PS a reçu le soutien partiel du cdH et d'Écolo, le MR a calé au moins sur l'examen écotoxicologique du sous-sol : pas de la compétence de la ministre interpellée (Valérie De Bue) mais de son collègue Carlo Di Antonio (Environnement). Qui a déjà commandé en novembre une étude à l'ISSEP sur l'impact de ces microbilles sur les nappes phréatiques. Pas un screening complet, comme souhaité par le PS, mais un échantillonnage, qui permet d'avoir des

résultats avant le printemps. Quant à une systématisation des analyses du taux de HAP et de métaux lourds sur les 154 terrains synthétiques wallons,

la ministre rappelle qu'elle l'a déjà proposé aux communes et aux clubs gestionnaires, sur base volontaire. Peu de réponses en retour. Et pas de contrainte possible.

Elle s'engage néanmoins à les relancer par courrier. Et si, sur le fond, elle ne veut pas de moratoire, elle n'aura pas à accepter de nouvelle demande avant mars ou avril. « *Un moratoire de fait* », conclut Patrick Prévot. Un peu court pour dissiper le flou scientifique persistant dans ce dossier ? ■